AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE VOSGES

Contrôle machine à traire Certi'Traite®

Un contrôle pour les installations neuves ou rénovées.

Objectifs

S'assurer que les installations de traite neuves ou modifiées sont montées, fonctionnent et se nettoient conformément aux spécifications du référentiel.

ice

Recueil de données
Analyse et synthèse : niveau de vide, état et débit de la pompe à vide, contrôle de la pulsation du nettoyage, et la dépose.

Résultats

Marque de confiance entre les producteurs de lait et les installateurs de matériels.

Livrables

Fiche de contrôle, compte-rendu et résultats remis à l'issue de la visite.

Public

Tout agriculteur ayant une installation de traite

Les +

+ d'efficacité

Permet de palier à tout désagrément lié à un défaut de conception ou de montage.

+ de sécurité

Respect des chartes de bonne pratique.
Maîtrise de la qualité du lait

Modalités

Temps nécessaire : une demi-journée (facturation au tarif conseil spécialisé de l'année en cours – tarif et conditions de vente sur demande)
Prestation individuelle assurée par un conseiller spécialisé sur votre exploitation

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'Agriculture des Vosges - 17 rue A. Vitu - 88026 Epinal cedex Tél 03 29 29 23 23 - Fax 03 29 29 23 60 - Email : contact@vosges.chambagri.fr
Site : www.vosges.chambre-agriculture.fr - Luc Melnotte - 06 29 33 53 41 - luc.melnotte@vosges.chambagri.fr